



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nantes, le 11 mars 2020

Le Recteur de la Région académique
Pays de la Loire et de l'académie de Nantes

à

Mesdames les directrices et messieurs les
directeurs d'école

S/c Mesdames les inspectrices et Messieurs les
inspecteurs de l'éducation nationale du 1^{er} degré

S/c de Mesdames les Inspectrices et Messieurs
les Inspecteurs d'Académie, Directrices et
Directeurs Académiques des Services de
l'Education Nationale

Rectorat

Délégation Académique
à l'Action Educative
et à la Pédagogie (DAEP)

Yves BOURDIN
Directeur de la Pédagogie

ce.daep@ac-nantes.fr

Délégation Académique au
Numérique Éducatif (DANE)

Dossier suivi par :

Yann BRUYERE
DANE par intérim

Inspecteur de l'Education
Nationale
Conseiller numérique pour le
1^{er} degré
Tél : 02-40-37-32-41
06-17-63-32-09

yann.bruyere@ac-nantes.fr

7 rue de l'Herbergement
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

Objet : Covid-19 : Assurer la continuité pédagogique

Référence : Circulaire n° 2020-056 du 28-2-2020 « *Continuité des apprentissages en cas d'éloignement temporaire ou de fermeture d'école ou d'établissement* ».

La continuité pédagogique vise, en cas d'éloignement temporaire d'élèves ou de fermeture des écoles, des collèges et des lycées, à maintenir un lien pédagogique entre les professeurs et les élèves, à entretenir les connaissances déjà acquises par les élèves tout en permettant l'acquisition de nouveaux savoirs.

Les inspecteurs de l'éducation nationale et la délégation académique au numérique éducatif (DANE) assurent l'accompagnement des équipes dans la mise en place de la continuité pédagogique.

1. Se préparer à des mesures d'éloignement ou de confinement

Afin de pouvoir mettre en place rapidement la continuité pédagogique si la situation l'impose, il est nécessaire que tous les personnels impliqués prennent connaissance des recommandations ci-dessous et se les approprient.

1.1. Exploiter les ressources et les outils disponibles

La continuité pédagogique s'appuie notamment sur les ressources numériques nationales mises à disposition des enseignants gratuitement par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Parmi les ressources disponibles figurent les banques de ressources numériques pour l'École (BRNE) ou les ressources d'éduthèque.

Pour les écoles qui en sont dotées, l'espace numérique de travail e-primo peut être mobilisé autant que de besoin pour travailler et communiquer à distance avec les élèves.

Afin d'orienter les équipes pédagogiques qui devront mettre en place cette continuité pédagogique, des informations ainsi que des conseils sont disponibles sur une page dédiée, accessible après authentification à l'adresse suivante :

<https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/numerique-et-enseignement/continuite-pedagogique/>

Cette page s'enrichira en fonction de l'évolution de la situation.



1.2. Anticiper une organisation pédagogique

En amont des dispositions de confinement qui pourraient survenir dans l'école, il est nécessaire d'élaborer collectivement des organisations pédagogiques adaptées à la diversité des situations : classes confinées, groupes d'élèves confinés, professeurs éloignés...

2/2

Les organisations pédagogiques retenues devront :

- préserver la relation avec les familles et les élèves,
- être réalistes en termes de charge de travail,
- articuler de manière cohérente les différents supports (numérique, manuels scolaires, documents papier...)

1.3. Sensibiliser et informer les élèves et les familles

Une information doit être apportée aux élèves sur les modalités de mise en œuvre envisagées pour assurer la continuité pédagogique :

- présentation des objectifs et des modalités de travail possibles,
- explication des aspects techniques : connexion, messagerie, mutualisation, échanges, classes virtuelles...

2. Activer la continuité pédagogique

2.1. Accompagnement des équipes pédagogiques

L'inspecteur de circonscription et son équipe sont les interlocuteurs privilégiés pour accompagner la mise en œuvre de la continuité pédagogique.

La DANE propose aussi un accompagnement qui peut par exemple prendre la forme d'un webinaire d'une heure en classe virtuelle permettant de prendre rapidement en main les espaces pédagogiques des ENT. Les formateurs en charge de ces courtes sessions de formation en ligne pourront également répondre aux questions que se posent les équipes.

2.2. Formuler une demande d'accompagnement

Les demandes d'accompagnement sur les usages numériques à distance doivent être formulées, après accord de l'IEN, par la directrice ou le directeur de l'école auprès de la DANE par courriel à l'adresse : continuite-pedagogique@ac-nantes.fr ou par un formulaire prochainement disponible sur la page « continuité pédagogique ».

Précisions utiles

Pour les écoles qui ne disposent pas encore de l'ENT e-primo, une solution permettant un déploiement accéléré pourra être envisagée. Toute demande en ce sens est à formuler par l'IEN auprès de la DANE à la même adresse que les demandes d'accompagnement.

Concernant le service « Ma classe à la maison » proposé par le CNED, il ne peut intervenir que dans le cas d'une école totalement fermée. Des consignes précises seront communiquées aux écoles concernées le cas échéant.

Je vous remercie de diffuser largement ces recommandations auprès de vos équipes et de vous assurer de leur bonne mise en œuvre.

Merci vivement.

William MAROIS